



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 119907

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur les recommandations exprimées dans le rapport public thématique de la Cour des comptes intitulé « les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés ». Pour redéfinir les obligations des collectivités en matière de mesure et de suivi de leurs performances, la Cour des comptes propose de normaliser et de généraliser les outils de mesure et d'analyse pouvant être mis à disposition des collectivités et de leurs groupements afin de les aider à élaborer et à restituer ces indicateurs d'une manière rapide et fiable. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119907

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10962

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)